



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16

Le CPE retiré, d'autres batailles peuvent se gagner !

Après plus de deux mois d'une mobilisation exceptionnelle, de par son unité et son ampleur, le retrait du CPE sonne comme une victoire syndicale incontestable.

En effet, le chef de l'Etat a annoncé ce matin sa décision "de remplacer l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances par un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté". Le Premier ministre a pris la parole quelques instants plus tard pour confirmer le recul du gouvernement.

Le SNUI s'est fortement engagé dans ce mouvement social intergénérationnel, déterminé et diversifié dans ses formes d'actions. Le SNUI a aussi contribué à l'élargir au rejet de la généralisation de la précarité.

C'est bien contre ce mal « moderne » qu'il faut continuer de concentrer nos forces afin que cette mobilisation impose demain une révision en profondeur de la politique libérale dévastatrice pour les droits sociaux.

Pour remplacer le CPE, le Premier ministre a annoncé des mesures en faveur de l'insertion des jeunes les plus en difficulté, mais le CNE et la loi sur « l'égalité des chances », qui contient des dispositions régressives comme l'apprentissage à 14 ans, le travail de nuit à partir de 15 ans et la suppression des allocations familiales, ne sont pas retirés.

Il faudra donc encore nous battre pour engranger d'autres victoires tout autant nécessaires, pour imposer une meilleure redistribution des richesses, pour que la situation de l'emploi et des salariés s'améliore radicalement.

Le retrait du CPE est un signe d'encouragement pour toutes celles et ceux qui se sont engagés dans la bataille contre toutes les formes de précarité, dans le public et dans le privé. Notre détermination et notre vigilance sont toujours aussi grandes.

Le 10 avril 2006